

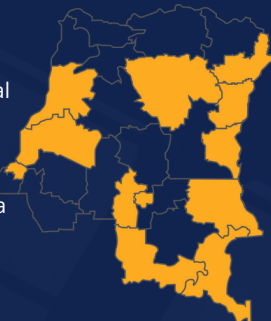
SANGO ya
BOMOKO

HABARI
ya **UMOJA**

NOTE D'ALERTE #7

Zone de collecte

- Kinshasa
- Tshopo
- Kasai-Oriental
- Nord-Kivu
- Lualaba
- Kasai-Central
- Equateur
- Haut-Katanga
- Sud-Kivu
- Ituri
- Tanganyika
- Mai-ndombe



Date de
publication : **01 novembre 2023**

Contacts

✉ info@actualite.cd

☎ +243 812 140 172



#Alerte : « Si vous voulez avoir des voix, partez dans une autre province, celle-ci appartient à Tshisekedi », John Kabeya, gouverneur de la province du Kasai-Central

Une vidéo fait le tour des réseaux sociaux en République démocratique du Congo (RDC). On y voit le gouverneur du Kasai-Central, John Kabeya, affirmer « Si vous voulez obtenir des voix, allez dans d'autres provinces, parce que cette province (Kasai-Central) appartient à Tshilombo », en Tshiluba, l'une des quatre langues nationales du pays. Ces propos ont été prononcés devant une foule, lors d'un rassemblement public à Kananga.

Les propos ont suscité beaucoup de réactions dans la communauté pour dénoncer les propos « tribalistes » du gouverneur de la province. Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication (CSAC) a qualifié ces propos comme étant des propos incitant à la haine tribalo-régionaliste poussant à l'exclusion et à la discrimination.

« Dans une démocratie, de tels discours sont jugés inadmissibles », a immédiatement dénoncé le bureau du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication (CSAC). Le CSAC affirme que ces propos rappellent une période sombre de l'histoire du pays, caractérisée par un parti unique.

Selon Lydie Kapinga, experte en éducation et information électorale l'article 29, alinéa 3 de la loi électorale n° 22/029 du 29 juin 2022 stipule que « les réunions électorales se tiennent librement sur l'ensemble du territoire national ».

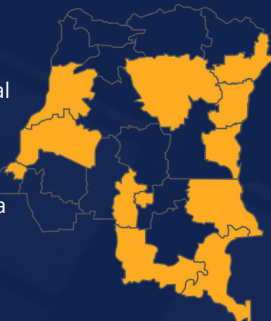
SANGO^{ya} BOMOKO

HABARI^{ya} UMOJA

NOTE D'ALERTE #7

Zone de collecte

- Kinshasa
- Tshopo
- Kasai-Oriental
- Nord-Kivu
- Lualaba
- Kasai-Central
- Equateur
- Haut-Katanga
- Sud-Kivu
- Ituri
- Tanganyika
- Mai-ndombe



Date de
publication : **01 novembre 2023**

Contacts

✉ info@actualite.cd

☎ +243 896 036 449
+243 816 792 474

Elle rappelle de ce fait, « chaque candidat est libre de battre campagne dans sa circonscription électorale sans être inquiété. En ce qui concerne les candidats Président de la République, leur circonscription électorale c'est toute l'étendue de la République. C'est à dire toutes les 26 Provinces de la RDC ».

L'article 34 de la même loi interdit les propos susceptibles d'inciter au mépris envers les tiers, à la haine, au racisme, au tribalisme ou à tout autre fait prévu et réprimé par les lois de la République. « Les candidats s'expriment librement au cours de leur campagne électorale », conclut cet article.

